

E 4455

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 mai 2009

Annexe au procès-verbal de la séance
du 11 mai 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC17/2009 - Section III-
Commission - Budget général - Exercice 2009 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 28 avril 2009
(OR. en)**

8988/09

FIN 147

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Siim KALLAS, membre de la Commission européenne

Date de réception: 27 avril 2009

Destinataire: Monsieur Miroslav KALOUSEK, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC17/2009 - Section III- Commission -
Budget général - Exercice 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC17/2009.

p.j.: DEC17/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2009/D/3424

BRUXELLES, LE 22/04/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRE 19

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC17/2009**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE – 1910 Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient (Iraq, Iran, Yémen)

POSTE - 19 10 01 01 Coopération avec les pays en développement d'Asie

CE - 5 000 000

CP - 3 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1911 Stratégie politique et coordination du domaine politique «Relations extérieures»

ARTICLE - 19 11 02 Programmes d'information vers les pays tiers

CE 5 000 000

CP 3 000 000

INTRODUCTION

Le président Barroso a écrit au président Pöttering le 17 mars pour annoncer l'intention de la Commission de participer à l'exposition universelle de Shanghai qui se tiendra de mai à octobre 2010. La décision de participer à cette exposition, et de demander les fonds nécessaires à cette fin à l'autorité budgétaire, a été prise après que les autorités chinoises, aux niveaux les plus élevés, sont intervenues de manière répétée pour souligner que l'absence de l'UE à Shanghai serait considérée comme une occasion manquée de diplomatie publique et ne serait pas en accord avec l'importance croissante des relations entre l'Union européenne et la Chine.

L'évaluation positive de la participation de la Commission à l'exposition universelle de Saragosse en 2008, à laquelle le Parlement européen a participé, a constitué un autre facteur important en faveur de la participation de la Commission à l'exposition universelle de Shanghai.

En termes de visibilité et de rayonnement, l'exposition universelle de Shanghai, organisée autour du thème «Meilleure ville, meilleure vie», constitue en effet une bonne occasion de présenter les ambitions européennes en matière de développement urbain de haute qualité, à faibles émissions de CO₂ et durable - l'Europe est perçue comme le berceau d'un grand nombre des villes les plus grandes et les plus florissantes du monde. Shanghai offre la possibilité de mettre en évidence la manière dont l'UE, dans son ensemble, se fonde sur ses points communs, approche les questions de santé, de sécurité et de protection des consommateurs, ainsi que la croissance économe en énergie et respectueuse de l'environnement dans ses centres urbains. C'est un message qu'il est particulièrement utile de faire passer à l'opinion publique d'un pays qui est un nouvel acteur mondial, dont l'attitude sera déterminante dans des domaines comme le changement climatique et la sécurité énergétique et au sein duquel l'exode rural demeure une question politique majeure.

Les autorités chinoises attendent 70 millions de visiteurs pendant les six mois (de mai à octobre) que doit durer l'exposition universelle de 2010. Dès lors, même si à peine 5 % des visiteurs prévus devaient visiter le pavillon de l'UE, cela représenterait encore 3,5 millions de personnes. Des événements culturels et thématiques devraient aussi attirer l'attention des médias et assurer une visibilité encore plus large.

L'intention de la Commission est de coopérer avec la Belgique, qui assurera la présidence de juillet à décembre 2010, et d'avoir une exposition sur un thème lié à l'UE qui occuperait une partie significative d'un pavillon commun Belgique-UE. Il devrait ainsi être possible de louer un espace d'exposition d'une taille suffisante dans un pavillon conçu sur mesure dans l'un des principaux emplacements de l'exposition universelle, en même temps que les services et équipements connexes nécessaires.

La Commission est convaincue que le rapport coût/efficacité global de la visibilité de l'UE au cours de cette manifestation est élevé. Par comparaison avec l'exposition de Saragosse, où le coût, pour une durée de six semaines, s'est élevé à 3,5 millions d'EUR (dont 2 millions d'EUR pour le pavillon réservé à l'UE et 1,5 million d'EUR pour l'organisation de manifestations), la Commission estime le coût nécessaire pour être présent de manière appropriée à l'exposition universelle de Shanghai, qui durera quatre fois plus longtemps, à 5 millions d'EUR, 4 millions d'EUR maximum étant nécessaires pour disposer d'un espace d'exposition. Le coût exact dépendra évidemment du résultat des procédures de passation de marchés et des négociations commerciales connexes.

Les déboursments dépendront des conditions contractuelles, mais on estime à 3 millions d'EUR le montant des crédits de paiement qui sera nécessaire en 2009, le solde devant être déboursé en 2010.

Tous les fonds inscrits sur la ligne budgétaire 19 11 02 (Programmes d'information vers les pays tiers) sont déjà programmés, notamment les 5 millions d'EUR prévus pour la conclusion d'un contrat de production d'un journal télévisé en farsi, pour lequel un appel d'offres est en cours. Il est donc demandé que les crédits nécessaires soient transférés à la ligne budgétaire, de façon à ce que la Commission puisse passer les contrats nécessaires à sa participation. Cette participation n'était pas prévue au moment où le budget 2009 a été établi.

La Commission demande donc que les crédits de la ligne budgétaire 19 11 02 soient augmentés en conséquence.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

19 11 02 - Programmes d'information vers les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	14 350 000	7 306 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	14 350 000	7 306 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 596 545	1 569 202
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	11 753 455	5 736 798
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	16 753 455	8 736 798
7. Renforcement proposé	5 000 000	3 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	34,84%	41,06%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	503	503
2. Crédits disponibles à la date du 08/04/2009	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir l'introduction.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

19 10 01 01 - Coopération avec les pays en développement d'Asie

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	517 156 000	464 690 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	517 156 000	464 690 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	20 000 000	65 979 296
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	497 156 000	398 710 704
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	492 156 000	395 710 704
7. Prélèvement proposé	5 000 000	3 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,97%	0,65%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	2 818 412	636 958
2. Crédits disponibles à la date du 08/04/2009	2 818 412	71 896
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00%	88,71%

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir l'introduction.